

Procès-verbal d'assemblée générale 21.XII

Ces décisions concernant la société suivante : 21.XII.

L'assemblée a eu lieu le 30 juin 2025 18h00 à Tel Aviv, Kompert 11 / 26.

Cette assemblée a été dirigée par Samuel GUEDON-RAVIV, qui a demandé que l'assemblée soit tenue conformément aux statuts de la société.

Renseignements sur la société

Forme juridique : SAS

Siège social : Appartement 10, 13 Rue des Tournelles, 75004 Paris, France

Capital social : 1 000,00€

Associés

Les associés suivants ont participé à la réunion et ont signé le formulaire de participation ci-dessous :

- GUEDON-RAVIV Samuel :
 - 500 actions de préférence avec droit de vote et sans droit au dividende.
- RAVIV-GUEDON Shani :
 - 250 actions de préférence avec droit de vote et sans droit au dividende
 - 250 actions de préférence sans droit de vote et avec droit préférentiel au dividende

Ordre du jour

Les associés ont été appelés à cette assemblée pour délibérer sur les résolutions suivantes qui seront mises aux voix.

1. **Approbation des comptes annuels et répartition**
2. **Affectation du résultat de l'exercice 2024**
3. **Quitus du président sortant pour sa gestion sur l'exercice écoulé**
4. **Fin du mandat du président actuel**
5. **Nomination d'un nouveau président**

6. Changement de siège social de la société, avec modification corrélative de l'article 4 des statuts

7. Questions diverses

Approbation des comptes annuels et répartition

- Les associés ont reconnu et accepté les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Les associés ont compris et approuvé les comptes ainsi que toute opération connexe.
- Les associés ont reconnu que le résultat de l'exercice indiquait un bénéfice de 61 180,00 €.

Pour : 750 voix

Contre : 0 voix

Affectation du résultat de l'exercice 2024

- L'assemblée décide de l'affectation du résultat comme suit :
 - Dividendes aux actions à droit de dividendes préférentiel 60K€
 - Report à nouveau 1 180€

Pour : 750 voix

Contre : 0 voix

Quitus du président sortant pour sa gestion sur l'exercice écoulé

- L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le président, approuve les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé.
- L'assemblée donne quitus entier et définitif à Monsieur GUEDON-RAVIV Samuel, en sa qualité de président, pour l'exercice de son mandat au titre de l'exercice clos le 31/12/2024

Pour : 750 voix

Contre : 0 voix

Fin de mandat du président Actuel

- L'assemblée prend acte de la fin du mandat de Monsieur GUEDON-RAVIV Samuel en qualité de président de la société, avec effet au 30 juin 2025.
- Il ne sera pas procédé à son renouvellement.
- L'assemblée décide qu'une période de passation est ouverte jusqu'au 30 septembre 2025, durant laquelle Monsieur GUEDON-RAVIV Samuel pourra, à la demande du nouveau président, assister ce dernier dans la reprise de ses fonctions.

Pour : 750 voix

Contre : 0 voix

Nomination d'un nouveau président

- Les associés ont nommé Antoine VRIGNAUD, né le 17/03/1983 à Talence (Gironde) de nationalité française, demeurant au 29 Le Bois Macé 44210 Pornic, France comme le nouveau président.
- Il exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires.
- Le poste de président entrera en vigueur le 1 juillet 2025 et se poursuivra pour une durée indéterminée.

Pour : 750 voix

Contre : 0 voix

Changement d'adresse du siège social de la société, avec modifications corrélative à l'article 4 des statuts

- Les associés ont décidé de changer le siège social de la société du 13 Rue des Tournelles, Appartement 10, 75004 Paris à l'emplacement suivant : 29 Le Bois Mace, 44210 Pornic, France à compter du 01/07/2025.
- En conséquence l'article 4 des statuts est modifié comme suit

> Article 4 — Siège social

Le siège social de la société est fixé au 29 le Bois Macé, 44210 Pornic.

Il peut être transféré en tout autre lieu par simple décision du Président, qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Des agences, succursales et dépôts peuvent être créés en tous lieux et en tous pays par simple décision du Président, qui peut ensuite les transférer et les supprimer comme il l'entend.

Pour : 750 voix

Contre : 0 voix

Questions diverses

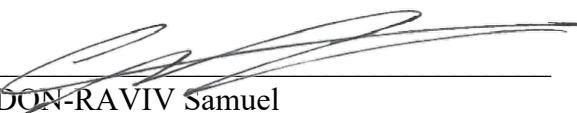
- Aucune question n'a été soulevée au cours de l'Assemblée.

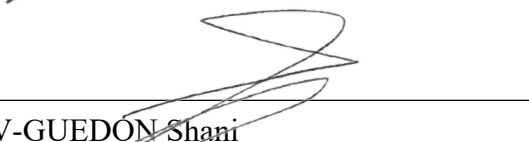
Dispositions générales

- Tous les sujets à l'ordre du jour ont été abordés et il n'y a pas d'autres commentaires ou questions à formuler. La séance est levée à 18h15.
- Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Fait Tel Aviv, le 30/06/2025.

SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ


GUEDON-RAVIV Samuel


RAVIV-GUEDON Shani

Pièces Jointes au Procès-Verbal

- 1. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**
 - Exemple de la convocation remise en main propre
 - Accusé de réception signé par les actionnaires
- 2. Liste de Présence**
 - Liste des actionnaires présents ou représentés
 - Nombre d'actions détenues par chaque actionnaire
- 3. Comptes Annuels de l'exercice 2024**
 - Bilan
 - Compte de résultat
- 4. Liste des sièges sociaux de la société**